

L'URPS Médecins Libéraux met à votre disposition un outil d'aide à la décision pour les médecins coordonnateurs d'EHPAD ou médecins « renfort », en période épidémique COVID-19.

### ANTICIPER

- 1. S'assurer de la présence d'un médecin coordonnateur, ou d'appui suffisant des médecins traitants au sein de l'EHPAD.**

Si vous n'en avez pas, prévenez directement l'ARS.  
Dans ce cas, rendez-vous sur la plateforme [renforts-covid.fr](https://renforts-covid.fr) pour identifier des personnes ressources pouvant venir en renfort sur votre établissement et ainsi vous mettre directement en lien avec elles.  
Vous pouvez également nous le faire savoir sur [alerte-medecinsliberaux@urpsml-hdf.fr](mailto:alerte-medecinsliberaux@urpsml-hdf.fr).
- 2. Prendre connaissance du KIT EHPAD mis à disposition par l'ARS (en PJ – MAJ au 01/04/2020)**

Précaution : ce guide est l'outil officiel de référence et est mis à jour régulièrement par l'ARS. Nous n'avons pas la possibilité d'en modifier le contenu.
- 3. S'assurer que l'établissement est en capacité de pouvoir faire de la téléconsultation.**

La téléconsultation étant simplifiée et prise en charge à 100% en cette période épidémique, un smartphone suffit (télésoin). Ainsi, assurez-vous que des smartphones sont disponibles ou de la disponibilité de tablettes équipées de WIFI.  
Certains établissements sont dotés d'un chariot permettant la téléconsultation.  
Les téléconsultations peuvent se faire en visio simple ou de manière assistée par une infirmière de la structure ou en cas d'impossibilité le recours à des infirmières libérales est possible.  
Dans tous les cas, l'URPS ML peut vous aider afin d'en développer le recours avec les médecins, voire les infirmiers libéraux du territoire. N'hésitez pas à nous le faire savoir sur [alerte-medecinsliberaux@urpsml-hdf.fr](mailto:alerte-medecinsliberaux@urpsml-hdf.fr).
- 4. Vérifier que l'établissement possède de l'oxygène** ainsi que des réserves nécessaires.

Si ce n'est pas le cas, mettez-vous en lien avec d'autres EHPAD ou établissements médico-sociaux de votre territoire, afin de prévoir une organisation « Covid-19 ».  
Faites-vous également identifier auprès de l'ARS.
- 5. Organiser l'EHPAD afin d'élaborer un secteur Covid dédié.**

Si votre architecture ne vous le permet pas, n'hésitez pas à collaborer avec d'autres EHPAD/établissements médico-sociaux, dans lesquels les protections d'hygiène seront optimales, afin d'isoler vos patients concernés
- 6. Vérifier la possibilité d'une permanence d'infirmiers de nuit en cas d'activation du secteur COVID-19.**
- 7. Vérifier le stock des équipements de protection** y compris renforcés en cas de Covid positifs dans votre structure.

De nombreuses initiatives solidaires fonctionnent sur le territoire pour avoir des équipements : traiteurs pour charlotte ou masques, vétérinaires pour surblouses... N'hésitez pas à les mobiliser.  
Nous vous suggérons également : <https://www.covid3d.fr/> (si besoin nous pouvons effectuer les demandes pour vous)
- 8. Vérifier si la pharmacie de l'EHPAD dispose des médicaments** utiles pour les prises en charge de fin de vie
- 9. S'inscrire sur le groupe WhatsApp – médecins coordonnateurs EHPAD**

Vous êtes médecin coordonnateur en EHPAD HDF ? Un groupe WhatsApp d'échanges libres a été créé.  
Pour en faire partie, merci de nous le savoir par retour mail : [alerte-medecinsliberaux@urpsml-hdf.fr](mailto:alerte-medecinsliberaux@urpsml-hdf.fr) en précisant l'établissement pour lequel vous êtes médecin coordonnateur.
- 10. Identifier la coordination gériatrique dont vous dépendez (gériatre astreinte territoriale et équipe mobile gériatrique)**

Tout EHPAD a un numéro d'appel (fiche territoriale mise à disposition de l'EHPAD) Ces astreintes sont découpées par territoire de proximité ou GHT.

### 1. Médecins traitants et médecin coordonnateur intervenant en EHPAD

Pour les médecins coordonnateurs :

- Privilégier la téléconsultation **quel que soit l'outil**.  
Si besoin, l'URPS Médecins peut vous aider à déployer un système de téléconsultation via le système PREDICE qui est une plateforme régionale gratuite
- Equipez tout le personnel avec des équipements de protection
- Anticipez les absences des professionnels soignants qui pourraient être Covid positif (pour rappel : n'hésitez pas à vous rendre sur **renforts-covid.fr**)

Pour les médecins traitants :

- Privilégier la téléconsultation **quel que soit l'outil**.  
Si besoin, l'URPS Médecins peut vous aider à déployer un système de téléconsultation via le système PREDICE qui est une plateforme régionale gratuite
- Faire assurer les prescriptions en situation urgente ou pour soulager l'activité des médecins traitants, par le médecin coordonnateur de l'EHPAD
- N'hésitez pas à faire savoir si vous souhaitez venir en appui sur un ou des établissements sur renforts-covid.fr ou à [alerte-medecinsliberaux@urpsml-hdf.fr](mailto:alerte-medecinsliberaux@urpsml-hdf.fr)

### 2. Tester les patients et les soignants dès les premiers signes

- En l'absence de dépistages systématiques en date du 01/04/2020, les dépistages des premiers patients résidents en EHPAD symptomatiques, sont prioritaires pour le 15. (Si nécessaire, insistez en lien avec votre gériatre local).  
Aucun test supplémentaire ne sera fait si trois résidents sont testés positivement (Il est alors considéré que tous les cas symptomatiques seront « covid positif »).
- Les soignants symptomatiques **ET** avec facteurs de risque sont également prioritaires pour le 15 (Si nécessaire, insistez en lien avec votre gériatre local).
- Pour les soignants symptomatiques sans facteurs de risque, le dépistage ne sera pas disponible via le 15. Une réponse imminente sera assurée par les laboratoires de ville. Dans l'attente, isolez le soignant symptomatique.

### 3. Sortir de la structure tout soignant présentant des symptômes évocateurs

Pour rappel, en date du 1/04/2020, les symptômes sont les suivants :

température >38°C°, rhinorrhée, douleurs thoraciques, maux de tête, courbatures, frissons, toux, mal de gorge, essoufflements, diarrhée, déshydratation, altération de la conscience, dyspnée, anosmie, agueusie, expectorations (voir : LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRISE EN CHARGE EN VILLE DES PATIENTS SYMPTOMATIQUES EN PHASE ÉPIDÉMIQUE DE COVID-19).

### 4. Prise en charge des patients suspectés covid-19

Dès lors que vous suspectez un ou plusieurs cas chez vos résidents, contactez votre gériatre référent pour envisager une prise en charge en structure dédiée covid-19. Tant que ces structures ne sont pas en tension, il sera possible de les extraire de votre établissement et ainsi limiter la contamination.

Si les structures relais ne sont plus en capacité d'accueillir vos patients suspects ou s'ils sont trop nombreux, prenez-les en charge dans une aile dédiée covid-19 ou un secteur que vous aurez volontairement isolé dans votre structure, pour limiter les risques de contamination. Les mesures d'hygiène devront y être particulièrement renforcées.

Le cas échéant, la présence d'une infirmière de nuit est indispensable.

### 5. Hospitalisation à domicile et accompagnement vers la fin de vie

Ne pas hésiter à avoir recours aux HAD et aux services de soins palliatifs. Certaines obligations ont été levées : il n'y a plus de conventions préalables nécessaires pour solliciter ces dispositifs.

Pour toute intervention HAD, le lien avec le médecin traitant **doit toujours être recherché**, même si son accord n'est plus obligatoire, à titre exceptionnel, pendant l'épidémie. L'intervention de l'HAD ne peut donc être systématique.